

Relevé des décisions du COFIL Citoyen N°2 – 28 septembre 2021



1. Composition du comité de pilotage citoyen

Il est rappelé que 5 postes de représentants des locataires de SSD-H restent à pourvoir (1 poste de représentant du bâtiment F, 1 du bâtiment H, 1 du bâtiment J et 2 du bâtiment K).

- ⇒ **Si les membres du comité de pilotage citoyen connaissent un habitant de l'un de ces bâtiments, il est proposé qu'ils les mobilisent pour participer au comité de pilotage citoyen.**

2. Problématiques soulevées par les habitants

Plusieurs questions portant sur l'impact des chantiers actuels sur le quotidien des habitants et sur l'état des deux tours I et G (intégrées à la phase 2) et notamment de l'état des balcons, ont été posées.

- ⇒ **Un diagnostic en marchant sera organisé avec des membres du COFIL Citoyen avant le prochain atelier afin de recenser en présence du bailleur social et de la Mairie les dysfonctionnements et solutions à y apporter**

Des questions sur le niveau d'informations et de concertation des locataires de la Tour A quant à la réhabilitation à venir ont été soulevées.

- ⇒ **SSDH s'engage à transmettre une présentation de la méthode de concertation employée pour la réhabilitation de la tour A, comprenant les documents d'information transmis aux habitants. Les documents seront annexés au compte-rendu de ce Comité de Pilotage**

3. Enquête sur les besoins et souhaits des locataires : présentation des premiers résultats de l'enquête

Le Maire a rappelé l'importance de cette enquête pour la réussite de la co-construction de la phase 2 du projet qui donnera les bases de la bonne connaissance des besoins des habitants.

Certains membres du comité de pilotage citoyen indiquent que la communication autour de la nécessité des enquêtes sociales pour la définition du nouveau projet de renouvellement urbain du quartier, sur la question de la confidentialité des données recueillies et du certificat de consentement n'était pas claire et n'a pas incité à répondre aux enquêteurs.

Le cabinet Le Frene confirme que les données des habitants ne seront pas diffusées à d'autres partenaires que SSDH, ne seront pas utilisées à d'autres fins que celle de l'analyse des besoins et souhaits de logements. Il est rappelé que la signature du certificat de consentement sert à protéger les locataires et que la loi n'autorise pas l'exploitation de ces informations à d'autres motifs que ceux présentés.

- ⇒ **Il est proposé que les habitants puissent échanger avec leurs voisins pour faire part de l'importance de l'enquête et les rassurer sur la confidentialité de leurs données**

⇒ **Transmission avec le présent compte-rendu du questionnaire utilisé pour les enquêtes**

Suite à une question sur le planning de relogement du bâtiment D, SSDH confirme qu'il interviendra après celui du bâtiment H mais qu'à ce stade le calendrier ne peut pas être fixé sans retour des enquêtes sociales pour construire un plan de relogements. SSDH confirme que le relogement ne pourra être achevé en mars 2022, comme l'information avait été véhiculée auprès d'habitants du bâtiment.

- ⇒ **Monsieur le Maire rappelle le principe du droit au choix et qu'il s'est engagé pour tous les relogements (bâtiments D et H compris) à permettre aux habitants d'obtenir des propositions répondant à leur choix, notamment de rester dans le quartier s'ils le souhaitent.**

4. La mobilisation des habitants pour l'atelier de projet du 22 octobre

La méthodologie de concertation a été présentée avec ces différents temps d'échanges avec les habitants et en particulier l'atelier de travail élargi à tous les habitants du 22 octobre 2021.

L'agence Palabreo, spécialisée dans la concertation, propose la démarche suivante, qu'elle soumet à l'avis des membres du COPIL Citoyen.

Une présence dans le quartier pendant deux journées :

- Présence de l'équipe de Palabreo sur les lieux de rencontre des habitants : espace de jeux pour enfants, sorties d'école et de crèche, centre commercial, pieds d'immeubles, ...
- ⇒ **Proposition d'accompagnement par des membres du comité de pilotage citoyen volontaires pour parler aux habitants**

Une information diffusée dans le quartier

- Affichage dans les halls d'immeubles et lieux de vie du quartier
- ⇒ **Les membres du comité de pilotage citoyen ont-ils des remarques, des idées, des suggestions pour améliorer cette mobilisation ?**

5. Le rôle des garants

Les garants sont des membres du COPIL Citoyen. Ils s'engagent à être présents à l'atelier de projet du 22 octobre. Leur rôle est de valider le compte-rendu de l'atelier de projet qui sera rédigé par l'agence Palabreo et qui sera présenté lors du comité de pilotage citoyen n°3 qui aura lieu le 19 novembre prochain. Ils doivent veiller à ce que la parole des habitants soit justement remontée au COPIL Citoyen.

- ⇒ **Un appel à candidatures pour désigner des garants parmi les membres du comité de pilotage citoyen est diffusé dans le mail d'envoi du présent compte-rendu.**

6. Volontaires pour la relecture du compte-rendu :

Se portent volontaires :

- Mme Korchid
- M. Desdouet
- M. Yassine Khider.

Il est demandé aux membres du COPIL Citoyen qui seront présents lors de l'atelier du 22 octobre de se proposer, par mail avant cette date, s'ils sont d'accord pour être « garants » du retour de ces ateliers.

7. Prochaines réunions

- ⇒ **21 octobre à 15h30 : Diagnostic en marchant dans le quartier**
- ⇒ **22 octobre à 18h30 (salle à définir) : Atelier de projet**
- ⇒ **19 novembre à 18h30 : Comité de pilotage citoyen n°3**
- ⇒ **24 novembre à 14h : Comité technique ANRU** (2 membres du comité de pilotage citoyen pourront se porter volontaires lors de la réunion du 19/11 pour participer à ce comité technique)